



Prêt auto, les obligations du co-emprunteur.

Par **Salopette**, le **08/07/2015** à **11:16**

Bonjour, je souhaite faire un emprunt pour l'achat d'une voiture, étant célibataire, j'ai pensé demander à un ami d'être co-emprunteur avec moi pour être sûre d'obtenir la somme nécessaire. Y a-t-il une quelconque obligation d'avoir un compte joint ou la même adresse postale que le co-emprunteur ? Y a-t-il des obligations ou contraintes particulières pour moi ou le co-emprunteur par rapport à un emprunt seul ?

Par **cocotte1003**, le **08/07/2015** à **17:44**

Bonjour, non pas besoin de compte ou d'adresse commune. Pour vous aucun inconvénient, pas contre pour votre ami non seulement cela limite les possibilités de futurs crédits et il devra payer à votre place les mensualités du crédit si vous ne payez pas, il est engagé au même titre que vous, cordialement

Par **Lag0**, le **08/07/2015** à **18:59**

[citation]non pas besoin de compte ou d'adresse commune. [/citation]

Bonjour,

L'organisme prêteur peut, toutefois, prévoir des conditions...